



Elecam a indiqué qu'il est interdit d'utiliser les téléphones portables et des appareils photo dans les bureaux de vote le 07 octobre prochain, jour de l'élection présidentielle.

Une décision qui ne fait pas l'unanimité au sein de la classe politique. L'honorable Jean Michel Nintcheu, président régional de SDF pour le Littoral parle d'une décision « anticonstitutionnelle »

Ci-dessous l'intégralité de sa réaction après la décision d'Elecam

Pour la première fois depuis 2004, les téléphones portables viennent de faire l'objet d'une interdiction d'utilisation le jour du scrutin par Elecam.

Par cet acte ignoble, cet organe censé être neutre et impartiale a décidé de jouer avec les nerfs des camerounais en jetant de l'huile sur le feu. Sur la base de quels fondements juridiques peut-elle s'appuyer pour prendre une telle décision liberticide en tous points de vue. Cette décision est anticonstitutionnelle à partir du moment où notre loi fondamentale garantit le droit à l'information.

Elle viole également de façon flagrante les différents traités internationaux ratifiés par le Cameroun relatifs à l'accès à l'information.

Cette décision digne de l'époque de mathusalem est une provocation de trop. J'exhorte plutôt les camerounais à ne pas oublier leurs téléphones portables dès qu'ils quitteront leur maison le 7 octobre prochain pour se rendre dans les bureaux de vote et d'y rester jusqu'à la fermeture totale des bureaux de vote.

La falsification des PV manifestement programmée et planifiée par les organisateurs de cette élection présidentielle sera combattue avec la dernière énergie. Cette forfaiture indigeste ne passera pas. Un citoyen bien formé a le devoir et l'obligation de désobéir à un ordre injuste. Tous aux urnes avec nos téléphones portables. Fait à Douala le 25 septembre 2018.

Honorable Jean Michel Nintcheu

Député de la Nation
